

REGLEMENT « LA LAMPERTHEIMOISE »



Préambule

Cette manifestation pédestre, à caractère non compétitif, sans chronométrage, est destinée à sensibiliser la population au dépistage précoce du cancer du sein. Elle est ouverte à tous, sans limite d'âges avec un seuil maximal fixé à 500 participants.

La production d'un certificat médical n'est pas obligatoire.

La manifestation est interdite à tous engins à roues, hors ceux utiles à l'organisateur.

Il est à noter que les chiens seront autorisés à se joindre à la marche, sous la responsabilité de leur maître, tenus en laisse et muselés pour les chiens de première et deuxième catégories.

Lieu, date

« La Lampertheimoise » se déroulera le vendredi 9 octobre 2026, avec un départ de la marche à 18h00 de la place du Général de Gaulle. Le parcours qui ne présente pas de difficulté particulière a été pensé sous la forme d'une boucle et l'arrivée se fera donc place du Général de Gaulle, avec une possibilité de petite restauration.

Organisation

La manifestation est organisée par la commune de Lampertheim, avec le soutien de la Ligue contre le Cancer 67, le support de la Croix-Rouge française, des partenaires et des bénévoles.

Conditions de participation

Les participants à la marche s'engagent à être en bonne forme physique pour pratiquer la marche d'une distance de 5 km. Les participants marchent sous leur propre responsabilité. Cette marche est une action solidaire et caritative et ne constitue pas une manifestation sportive. Les participants mineurs à la date de l'évènement devront obligatoirement être accompagnés d'un adulte et placés sous la responsabilité exclusive de l'adulte accompagnateur.

Inscriptions

Une pré-inscription en ligne est possible sur le site Le-Sportif.com via le lien : <https://www.le-sportif.com/calendrier/231500/la-lampertheimoise-2026/marche/>

L'inscription sur place se fera auprès de La Ligue contre le Cancer 67, à partir de 17h00. Une participation sous la forme d'un don de 5,00€ par personne est préconisée pour soutenir les actions de La Ligue. Des dons spontanés seront possibles.

L'inscription à la marche vaut adhésion expresse au présent règlement, dans le respect de l'ensemble des consignes.

Assurance

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit à une assurance responsabilité civile couvrant la manifestation. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants pour les risques subis ou causés, il appartient à chacun d'en avoir souscrit une. Cela signifie qu'il incombe aux participants de s'assurer personnellement. La responsabilité de l'organisateur ne pourrait être engagée d'aucune manière en cas d'accident, ni supposée induite par l'utilisation des informations, conseils ou services proposés par l'organisateur et les partenaires.

Sécurité

La sécurité est l'affaire de tous. L'organisateur incite les participants à réaliser leur parcours en respectant les règles de sécurité et d'hygiène et les invite à porter un gilet fluo et à se munir d'une lampe (frontale ou autre) pour les passages non éclairés. L'organisateur ne sera pas tenu responsable en cas de blessure ou autre problème rencontré lors du parcours.

Responsabilité et dommages matériels

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc pas se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Assistance médicale

Une assistance médicale de proximité sera assurée par une unité de la Croix-Rouge française. Tout participant autorise l'organisation à lui faire donner tous les soins médicaux et hospitalisation en cas d'accident ou d'urgence.

Droit d'image

Par sa participation à « La Lampertheimoise », chaque participant autorise expressément l'organisateur, ainsi que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à l'évènement, sur tous supports de communication communale et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

CNIL

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'organisateur. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant, par mail à : mairie@lampertheim.fr en indiquant votre nom, prénom et date de naissance.

Règlement Général sur la Protection des Données – RGPD

Conformément aux nouvelles obligations du RGPD, nous vous informons que nous conservons les données enregistrées dans le formulaire d'inscription le temps nécessaire à la bonne organisation de la marche, ainsi que pour la communication de marches à venir. Ces données ne sont pas communiquées et aucun traitement commercial ne sera fait en dehors de la communication liée aux événements organisés par l'organisateur. Le responsable du traitement RGPD pour le compte de l'organisateur peut être contacté par courriel : mairie@lampertheim.fr.

Annulation

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation totalement ou partiellement en cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance.